

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

### Séance extraordinaire du 24 mars 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le mercredi 24 mars 2010 à 19h30, à la bibliothèque municipale, située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Madame	Karo Poirier	Maire suppléant
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Jean-Paul Cousineau	Conseiller

Sont absents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire suppléant, Madame Karo Poirier.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

#### 1. Ouverture de la séance

Sur la proposition de Karo Poirier, maire suppléant, la présente séance extraordinaire est ouverte à 19h30.

Les membres du conseil présents et absents ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Résultats de l'appel d'offres pour le contrat d'entretien des chemins d'été
- 3- Résultats de l'appel d'offres pour la fourniture d'huile à chauffage et carburant diesel
- 4- Signataires pour les documents municipaux
- 5- Varia
- 6- Période questions
- 7- Levée de la séance extraordinaire

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

En vertu de l'article 153 du Code municipal, aucun autre sujet ne peut être ajouté à l'ordre du jour mentionné dans l'avis de convocation, car les membres du conseil ne sont pas tous présents.

#### 2. Résultats de l'appel d'offres pour le contrat d'entretien des chemins d'été

M.B. 2010-03-24-061

**Considérant** l'appel d'offres par invitation écrite concernant le contrat d'entretien des chemins d'été pour l'année 2010 ;

**Considérant** que le seul soumissionnaire n'a déposé comme soumission que certaines pages du devis ;

**Considérant** qu'il avait été mentionné lors de la rencontre d'information que chaque page devait porter les initiales du soumissionnaire ;

**En conséquence**, sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Jean-Paul Cousineau, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder aux vérifications auprès de notre firme d'avocats et du MAMROT concernant la conformité de la soumission déposée.

#### **Adoptée à l'unanimité**

### **Résultats de l'appel d'offres pour le contrat d'entretien des chemins d'été**

#### **M.B. 2010-03-24-062**

**Considérant** qu'un appel d'offres par invitation écrite a été effectué par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité pour le contrat d'entretien des chemins d'été en gravier pour l'année 2010, et ce, conformément à la résolution M.B. 2010-03-01-056 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le lundi 1<sup>er</sup> mars 2010;

**Considérant** qu'un procès-verbal de l'ouverture des soumissions, ouverture tenue le vendredi 19 mars 2010, a été produit et déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

**Considérant** qu'une seule soumission a été reçue;

**Considérant** que cette soumission est celle de Monsieur Normand Garneau au montant de 40183.50\$, soit 35600.00\$ plus les taxes tps et tvq;

**En conséquence**, sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Jean-Paul Cousineau, il est résolu d'octroyer le contrat #2010-04 pour l'entretien des chemins d'été en gravier pour l'année 2010 à Monsieur Normand Garneau, pour un montant de 35600.00\$ plus taxes (40183.50\$) selon la soumission déposée. Le maire ou le maire suppléant et la directrice générale sont les personnes autorisées à signer les documents relatifs à ce contrat. La dépense annuelle reliée à ce contrat sera imputée au poste « Contrat d'entretien des chemins d'été » (02-330-00-443).

#### **Adoptée à l'unanimité**

### **3. Résultats de l'appel d'offres pour la fourniture d'huile à chauffage et carburant diesel**

#### **M.B. 2010-03-24-063**

**Considérant** qu'un appel d'offres par invitation écrite a été effectué par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité pour le contrat de fourniture d'huile à chauffage et carburant diesel, et ce, conformément à la résolution M.B. 2010-01-11-016 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2010;

**Considérant** qu'un procès-verbal de l'ouverture des soumissions, ouverture tenue le 19 mars 2010, a été produit et déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

**Considérant** que tous les soumissionnaires invités ont déposé une soumission;

**Considérant** que trois options ont été identifiées dans l'appel d'offres, soit l'option 1 du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 décembre 2010, l'option 2 du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 décembre 2011 et l'option 3 du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 décembre 2012;

**Considérant** que pour l'huile à chauffage, la soumission la plus basse est celle des Pétroles Sonic au montant de 0.6730 pour l'option 1, 0.6780 pour l'option 2 et 0.6830 pour l'option 3;

**Considérant** que pour le carburant diesel, la soumission la plus basse est celle des Huiles HLH pour un montant de 0.8768 pour chacune des options;

**En conséquence**, sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'octroyer le contrat #2010-03A à « Les Huiles HLH » pour une durée de 3 ans au montant de 0.8768\$ le litre de carburant diesel et à « Pétroles Sonic » pour une durée de 3 ans au montant de 0.6830\$ le litre d'huile à chauffage selon les soumissions respectives déposées. Le maire et la directrice générale sont les personnes autorisées à signer les documents relatifs à ces contrats. La dépense annuelle reliée à ces contrats sera imputée aux différents postes d'essence et d'huile à chauffage.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4. Signataires pour les documents municipaux**

M.B. 2010-03-24-064

Sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Jean-Paul Cousineau, il est résolu d'autoriser le maire Réjean Major et la directrice générale Claudia Lacroix, à signer pour et au nom de la municipalité de Bouchette, les documents municipaux et effets bancaires. En l'absence du maire, le maire suppléant, Karo Poirier, est autorisé à signer et en l'absence de la directrice générale, son adjointe, Raymonde Tremblay, est autorisée à signer.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **5. Varia**

Aucun point à traiter.

#### **6. Période de questions**

Aucune question n'est posée.

#### **7. Levée de la séance extraordinaire**

M.B. 2010-03-24-065

Sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de lever la présente séance extraordinaire à 20h08.

**Adoptée à l'unanimité**

---

*Karo Poirier*  
Maire suppléant

---

*Claudia Lacroix* g.m.a.  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière